

RECYMEX sa

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition

P. I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain

<http://www.recymex.be> - mail : info@recymex.be

Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

Déchets durs d'Asbeste-Ciment Liée

TARIF AU 1er Août 2010

Type Emballage	Dimensions emballage Larg x Long x Haut (mm)	P R I X Hors TVA	
Petit sac	700 x 1.100 (<u>Max 50 Kg</u>)	8,47	Eur./Emballage
Big-Bag	910 x 910 x 1.150 (<u>Max 1.000 Kg</u>)	140,00	Eur./Emballage
Depot Bag	1.100 x 2.300 x 300 (<u>Max 1.000 Kg</u>)	152,00	Eur./Emballage

Conditions générales :

A. Prescriptions techniques

1. Le coût d'achat de l'emballage comprend la prestation, la collecte / regroupement et l'évacuation.
2. Seuls les déchets durs d'asbeste-ciment contenant de l'amiante liée peuvent être déposés dans les emballages vendus exclusivement par la s.a. RECYMEX.

B. Procédure

1. Les emballages devront être achetés dans les centres de la s.a. RECYMEX.
2. Seuls les emballages portant le sigle "RECYMEX" seront acceptés au déchargement.
3. Les emballages devront obligatoirement être rempli et convenablement fermé sur chantier
4. Le client se charge du transport de l'emballage du chantier jusqu'à l'endroit de regroupement
5. Le déchargement de l'emballage sera exclusivement effectué par le client à l'endroit désigné par le préposé à la bascule.

C. Conditions particulières

1. Tous les prix s'entendent hors TVA et sont forfaitisés par emballage.
2. Lors de l'achat de l'emballage, la personne déclarera les références de son employeur, le client pour qui il achète l'emballage et le lieu de provenance des déchets durs contenant de l'asbeste-ciment.

Le chauffeur étant considéré comme le représentant mandaté par le client, il marque son accord en signant le bordereau de livraison qui lui est délivré.

Aucune contestation ne sera admise sur la tarification appliquée.

3. Toutes nos factures sont payables dans un délai de 30 jours date de facturation.
4. Le droit belge est applicable aux présentes et les tribunaux de Namur sont seuls compétents pour tout litige.
5. Les prix sont révisables à tout moment, sans préavis.
6. Heures d'ouverture : SAINT-GHISLAIN du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00
Heures d'ouverture : CHATELET du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00

[CENTRE DE RECYCLAGE DE SAINT-GHISLAIN](#) : Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04 - GSM 0475/52 97 71

[CENTRE DE RECYCLAGE DE CHATELET](#) : Tel 071/40 53 20 - Fax 071/38 17 12 - GSM 0475/61 86 04